

# Comment une collectivité mise sur le thermalisme pour prévenir les TMS ?

Pour améliorer le bien-être au travail et **prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS)**, la ville de Chamalières (Puy-de-Dôme) lance une initiative originale : **offrir des mini-cures thermales à une soixantaine de ses agents municipaux**. Cette action, pilotée par Xavier Bousset, élu chargé de la santé et de la prévention, s'inscrit dans une politique de qualité de vie au travail centrée sur la prévention.

Les cures, organisées en partenariat avec les thermes de Royat situés à proximité, comporteront six séances de soins, à raison de deux heures chacune, réparties sur une dizaine de jours. À chaque séance, les agents bénéficieront de quatre soins différents. Ces moments de détente et de soin auront toutefois lieu en dehors du temps de travail. **L'objectif est d'évaluer les effets bénéfiques de ces soins sur la santé des agents à moyen et long terme.**

Sur les 350 employés municipaux, seuls une soixantaine seront concernés cette année, les services les plus exposés aux TMS étant prioritaires. Cela inclut notamment les agents des espaces verts, souvent amenés à manipuler des outils lourds, et ceux de la petite enfance, sollicités physiquement dans leurs tâches quotidiennes. L'âge des agents sera également pris en compte dans le choix des bénéficiaires afin de constituer un échantillon pertinent pour le suivi des résultats.

Le coût total de l'opération s'élève à 20 000 euros. Chaque cure revient à 324 euros par agent, un tarif négocié avec l'établissement thermal. La municipalité prend en charge la moitié de la dépense, l'autre étant couverte par la Mutuelle nationale territoriale. **Cette démarche expérimentale pourrait être reconduite si les résultats s'avèrent positifs.**